

L'ISLE-VERTOISE ROBERTINE BARRY SACRÉE PERSONNAGE HISTORIQUE (page 5)



CRÉDIT PHOTO : DOMAINE PUBLIC

RAPPEL ÉCHÉANCE DE TAXES

Veuillez prendre note que le **lundi 29 mars prochain** est la date limite pour le premier versement des taxes de 2021.

Voir page 19 pour les méthodes de paiement disponibles.



CRÉDIT PHOTO : KARINE ST-PIERRE

Vie communautaire

PATINOIRE

C'est le 15 mars dernier que la patinoire fermait officiellement ses portes pour la saison. Dame Nature a été capricieuse cette année, et nous tenons à remercier Robert d'avoir veillé sur la patinoire tout au long de l'hiver. C'est grâce à son dévouement que les Isle-Vertois ont eu l'opportunité de profiter d'une aussi belle glace. Merci également aux patineurs qui, malgré les restrictions, ont fait preuve de respect et de collaboration. On se donne rendez-vous l'année prochaine!



ACTIVITÉS À VENIR

Inscription: loisirs@lisle-verte.ca | 418 898-2812, poste 306.

Expériences scientifiques

Adressée aux jeunes de 5 à 12 ans, cette animation virtuelle du 28 mars à 9h30 permettra aux participants de jouer un concerto pour 2 doigts, de découvrir la danse des gouttelettes et de voir que tout est dans la forme! Une occasion à ne pas manquer pour offrir la chance à vos enfants de vivre des expériences scientifiques accessibles et amusantes. Une seule inscription par famille est requise, puisque les enfants peuvent participer en utilisant le même lien Zoom. Plaisir et découvertes garantis! Vous avez jusqu'au 26 mars pour inscrire vos enfants.



Pâques

Vous êtes à la recherche d'une activité de Pâques à faire en famille? Tout le monde chez «oeufs» est la chasse au trésor parfaite pour l'occasion! Dès le 29 mars, les instructions et le guide d'animation seront mis à votre disposition pour vous outiller afin de réaliser l'activité à la maison. Le choix du (ou des) trésor(s) sera laissé à votre discrétion. Préparez-vous à vous creuser les méninges et à divertir toute la maisonnée!



Suivez la page Facebook **Loisirs de L'Isle-Verte** pour savoir quelles seront les prochaines activités offertes!

JARDIN COMMUNAUTAIRE

L'arrivée du printemps se fait tranquillement sentir et nous rappelle que la saison des semences approche. Que vous soyez un habitué du jardin communautaire ou une personne qui souhaite tenter l'expérience pour une première fois, il est temps de vous manifester! Les personnes intéressées à s'impliquer pour le jardin communautaire cette année sont invitées à contacter Mme Chantal Amstad (loisirs@lisle-verte.ca ou 418 989-2812, poste 306) avant le 16 avril.



Pour un été de plaisir et de découvertes,
ça se passe à L'Isle-Verte!



Tu aimes travailler avec les ENFANTS?
Tu es DYNAMIQUE?
Tu veux profiter du SOLEIL cet été?



Deviens l'un de nos ANIMATEURS du terrain de jeu!



Ce qui t'attend:
Une expérience de travail enrichissante
Un salaire compétitif
Et plus encore!

Tu as jusqu'au 29 mars pour envoyer ta candidature à reception@lisle-verte.ca

Pour tous les détails sur les offres d'emploi, rendez-vous sur le site internet de la municipalité sous l'onglet *Services aux citoyens* → *Offres d'emploi*.

RECHERCHE D'ENTRAÎNEURS

En prévision de la saison estivale, nous sommes à la recherche de personnes intéressées à transmettre leur passion sportive aux jeunes (soccer, baseball, basketball)! Cela vous intéresse? Communiquez avec nous!

418 898-2812, poste 306
loisirs@lisle-verte.ca



Vie communautaire

POLITIQUE FAMILLES ET AINÉS

Dans le cadre de la consultation citoyenne qui se tenait du 9 février au 8 mars, ce sont plus de 120 personnes qui ont pris le temps de répondre au sondage. Les membres du comité de pilotage de la politique vous disent **MERCI** pour votre participation! Vos réponses nous permettront de savoir où concentrer nos énergies pour contribuer à l'épanouissement des membres de notre communauté.



Voici les personnes qui ont remporté les prix de participation (elles ont été contacté par téléphone):

1. Une location de deux heures d'une cabane pour la pêche blanche d'une valeur maximale de 120\$ valable pour la saison 2021, gracieuseté de la CDET de L'Isle-Verte – **Émilie Benoît**
2. Un chèque cadeau d'une valeur de 25\$ à la Friperie du Nordet – **Louise Lafrance**
3. Un chèque cadeau d'une valeur de 25\$ chez Racines boulangerie fermière – **Jacques Morin**
4. Un chèque cadeau d'une valeur de 25\$ chez Pat BBQ – **Johanne Lafrance**

PLAN DE MOBILITÉ DURABLE ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dans l'optique d'encourager les citoyens à intégrer les déplacements actifs et sécuritaires à leur quotidien (ex. marche, vélo), un comité de travail a été mis sur pied pour produire un Plan de mobilité durable et de sécurité routière. Pour soutenir ses travaux, le comité a besoin de savoir quels sont les habitudes de déplacement et les obstacles qui découragent l'intégration des déplacements actifs dans la vie de tous les jours des Isle-Vertois. Vous êtes invités à prendre quelques minutes pour compléter le sondage citoyen en ligne disponible via la page Facebook et le site internet de la municipalité (sous l'onglet *Vie démocratique* à *Politiques*). Des copies papier sont également disponibles au bureau municipal.



Vos réponses sont anonymes et seront prises en considération dans les recommandations faites pour favoriser le déplacement actif et sécuritaire à l'intérieur de la municipalité. Vous avez jusqu'au 1^{er} avril pour soumettre vos réponses. Merci pour votre participation!

NOUVEAUX ARRIVANTS



Vous êtes emménagés dernièrement à L'Isle-Verte?

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à appeler au bureau municipal pour prendre rendez-vous et récupérer votre pochette de nouveaux arrivants. Vous y retrouverez : p'tit bottin, informations régionales et locales et bien plus encore!

Au plaisir de vous souhaiter la bienvenue à L'Isle-Verte!

Appel aux entreprises et artistes locaux

Vous êtes artiste ou propriétaire d'une entreprise à L'Isle-Verte? Vous aimeriez vous faire connaître auprès des nouveaux arrivants en leur offrant un bon de réduction? Contactez Mme Chantal Amstad (loisirs@lisle-verte.ca ou 418 898-2812, poste 306) pour lui faire part de votre intérêt!



L'ISLE-VERTOISE ROBERTINE BARRY SACRÉE PERSONNAGE HISTORIQUE

La première journaliste québécoise, Robertine Barry, originaire de L'Isle-Verte, est désignée personnage historique par le ministère de la Culture et des Communications.



Robertine Barry. Source : Thomas Fisher Rare Book Library, Université de Toronto / Flickr

PHOTO : DOMAINE PUBLIC

Cet hommage lui a été rendu lors de la Journée internationale des droits des femmes.

Judith Jasmin, Gabrielle Roy et Félicité Angers ont également reçu ce titre par la même occasion. Une pionnière dans les médias.

Robertine Barry a commencé à travailler en 1891 au journal *La Patrie*, raconte l'écrivaine Sergine Desjardins, qui signe une biographie de la journaliste.

Elle traduisait des dépêches, comme elle était bilingue, mais surtout elle signait une chronique sous le pseudonyme de Françoise, sa fameuse chronique du lundi. Dans sa chronique, elle défendait les idées les plus avant-gardistes de l'époque, indique Mme Desjardins.

Robertine Barry critiquera également l'ingérence du clergé et ne se gênera pas pour aborder la politique. Des sujets loin de ce qui était bien vu d'aborder pour une femme à l'époque et, de surcroît, en public.

Prostituée, fille-mère, personne vivant avec des maladies mentales; pour Robertine Barry, personne ne vivait une condition assez tabou pour qu'elle se garde d'en défendre la cause. Sa plume était son arme, ajoute Sergine Desjardins.

La journaliste, encore sous le pseudonyme de Françoise, fonde en 1902 un journal à l'intention des femmes : le *Journal de Françoise*.

Née à L'Isle-Verte en 1863, Robertine Barry s'éteindra en 1910, après un accident vasculaire cérébral.

Avant qu'elle ne le fasse, aucune Québécoise n'avait revendiqué publiquement que les portes des universités soient ouvertes aux femmes et que les femmes aient accès à toutes les professions libérales.

Sergine Desjardins, écrivaine



La Fondation du patrimoine de L'Isle-Verte

199, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte, G0L 1K0

OFFRE D'EMPLOI

Guide-interprète et adjoint.e à l'information

Principales fonctions

- Accueillir les visiteurs à la Cour de circuit
- Effectuer les visites guidées du Centre d'interprétation de la justice à la Cour de circuit
- Tenir les statistiques et l'inventaire du matériel
- Informer le public au sujet des activités et des événements organisés à la Cour de circuit de L'Isle-Verte
- Collaborer à la mise à jour des informations sur le site WEB et sur Facebook
- Collaborer activement à la promotion des activités et des spectacles
- Participer à la réalisation des activités culturelles et sociales
- Collaborer à l'aménagement de la salle et à l'entretien des lieux

Exigences et conditions de travail

Niveau d'études : (DEC) Collégial

Années d'expérience reliées à l'emploi : un atout

Description des compétences :

- Qualité du français parlé et écrit
- Bonne connaissance de l'utilisation des médias d'information et des réseaux sociaux
- Intérêt pour la culture et l'histoire
- Débrouillardise

Langues demandées : langue parlée : français et anglais (fonctionnel)

langue écrite : français

Salaire offert : 13,50\$ - de l'heure

Nombre d'heures par semaine : 35

Statut d'emploi : Saisonnier, temps plein, de jour

Durée de l'emploi : 7 semaines

Date prévue d'entrée en fonction : 2021-06-27

Communication

Faites parvenir votre C.V. avant le 23 avril 2021 à :

Gilberte Chassé (Superviseure)

199, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte (QC), G0L 1K0

Téléphone : 418-898-3637

Courriel : courdecircuit@gmail.com

N.B. : Offre conditionnelle à l'obtention de la subvention.



LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE

En mars de chaque année, la prévention de la fraude est mise à l'honneur. Il est donc impératif pour moi de vous sensibiliser et vous donner des conseils de sécurité. Personne n'est à l'abri de la fraude, peu importe son âge, son niveau d'éducation ou son lieu de résidence. Cependant, la plupart des fraudes peuvent être évitées en étant informées et ainsi mieux pouvoir les identifier et se protéger efficacement.

La fraude se définit comme étant un acte criminel pour lequel une personne soutire à une autre personne des biens, des services ou de l'argent par supercherie, mensonge ou autres moyens.

Que ce soit par internet ou bien par téléphone, les informations recherchées pour le vol et la fraude d'identité sont les mêmes ;

- Nom complet
- Date de naissance
- Numéro d'assurance sociale
- Adresse intégrale
- Nom d'utilisateur et mot passe pour les services en ligne
- Données de cartes de crédit
- Numéro de comptes bancaires
- Numéro passeport

Comment vous protéger :

- Ne jamais divulguer des renseignements personnels ou financiers par courriel, sur les médias sociaux ni par téléphone.
- Vérifier vos états financiers fréquemment.
- Vérifier votre dossier de crédit (Équifax ou Trans-Union Canada).
- Prenez des mots de passe sécuritaire en évitant des mots communs et en y insérant des caractères spéciaux.
- N'écrivez votre mot de passe nulle part et ne jamais divulguer et partager votre mot de passe à personne.

Une fraude répandue est l'hameçonnage qui consiste à créer des courriels, texto ou des pages Web qui sont des répliques de sites et d'entreprises réels et légitimes (Institutions financières, organisme gouvernemental).

Les institutions financières ne communiqueront JAMAIS avec vous par courriel pour obtenir vos renseignements personnels. Si vous pensez que c'est un message plausible, veuillez contacter l'institution ou la compagnie avec le numéro que vous possédez déjà (ex. : numéro au verso de votre carte bancaire).

La fraude marketing de masse, consiste à la vente de produits ou de services de tout genre, mais le message véhiculé par le vendeur est faux. L'information donnée au client est délibérément trompeuse, ou la compagnie n'a pas l'intention de respecter son engagement envers son client. Par exemple, on vous dit que vous avez gagné un prix, mais pour le recevoir vous devez fournir vos informations personnelles. Ce type de fraude peut survenir par messagerie texte, par courriel, par téléphone et même par courrier.

- Ne dépensez pas d'argent pour recevoir un prix. Au Canada, les prix sont toujours gratuits.
- Ne payez pas pour des produits ou services avant de les avoir reçus lorsque quelqu'un vous sollicite.

Avant de faire un don de charité, vérifiez que l'organisme de bienfaisance est enregistré auprès de l'agence du Revenu du Canada ou contacter l'organisme local.

Si toutefois malgré votre prudence vous êtes victime de fraude il est très important de le signaler à :

- Votre entourage : afin de les sensibiliser à la fraude et les protéger.
- Centre antifraude du Canada : pour contribuer à la sensibilisation du public.
- Les policiers : pour permettre d'établir un portrait juste de la criminalité et d'allouer les effectifs nécessaires à la lutte aux fraudes.
- Les institutions visées (comme votre caisse) : pour qu'elles prennent les mesures nécessaires.

Comment le signaler :

- Sûreté du Québec : 310-4141 ou *4141(cellulaire)
- Centre antifraude du Canada : 1-888-495-8501

Dave Ouellet, sergent
Coordonnateur des relations communautaires



RÉPERTOIRE DES ARTISTES ET ARTISANS DE L'ISLE-VERTE

Bonjour chers Islevertois!

La Fondation du Patrimoine a comme **mission**, entre autres, de conserver et mettre en valeur le patrimoine bâti, naturel et culturel. Le Conseil d'administration a donc décidé d'élaborer un répertoire sur le patrimoine culturel vivant de sa communauté.

Nous cherchons donc à identifier **les artistes et artisans de notre communauté**. Nous demandons à ces artisans et artistes, quel que soit leur domaine d'activité et de création, de nous faire parvenir leurs **coordonnées**, minimalement nom, no de téléphone et adresse courriel à cet effet. Nous leur demandons également de détailler le **type d'art ou d'artisanat** qu'ils pratiquent ainsi que d'envoyer si possible des photos de certaines réalisations.

Types d'art, par exemple : musique, écriture, chant, peinture, sculpture, danse, théâtre, photo, et autres...

Types d'artisanat, par exemple : tissage, dentelle, tricot, savonnerie, menuiserie, papier artisanal et autres...

La Cour de Circuit est un lieu idéal pour **exposer** des œuvres d'artistes et d'artisans. À partir d'un répertoire bien garni, la Fondation du Patrimoine pourrait organiser des expositions thématiques et autres évènements, afin de faire connaître les artistes et artisans à notre population et à nos visiteurs. Et peut-être que certains de ces artistes et artisans pourraient aussi transmettre leurs talents et connaissances à d'autres, dans des **ateliers**, pourquoi pas?

Vous pouvez faire parvenir vos informations et documents à l'adresse courriel suivante : courdecircuit@gmail.com, **d'ici le 25 avril 2021**. Merci!

Au plaisir de recevoir ces précieuses informations! Beau printemps à toutes et tous!

Lise Pelletier, présidente

CA Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte

CONTRIBUTION POUR LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE



Dans le cadre de la semaine de l'action bénévole qui se déroulera du 18 au 24 avril, une section du journal municipal mettra de l'avant **les organismes de L'Isle-Verte qui offrent des possibilités de bénévolat**. Un représentant par organisme est donc invité à envoyer un court texte comprenant : une description de la mission de l'organisme, les différentes possibilités d'implication bénévole, le nom et les coordonnées de la personne à contacter pour manifester son intérêt.

Vous avez jusqu'au 14 avril pour faire parvenir l'article au reception@lisle-verte.ca.

RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE CABANES DE PÊCHE

La fonte des neiges nous rappelle qu'une autre saison de pêche est définitivement terminée, les battures de L'Isle-Verte, le quai et l'aire d'entreposage doivent être laissés libre **de tous débris et déchets**.

N'oubliez pas les nouvelles règles établies par votre Municipalité pour ceux et celles qui souhaitent entreposer leur cabane de pêche sur le site près des bassins d'eaux usées.

Voici ce que vous devez savoir et mettre en pratique :

- Procéder à l'enregistrement de sa cabane auprès de la Municipalité;
- Appliquer bien en vue sur sa cabane le numéro lui ayant été attribué;
- Disposer sa cabane sur le terrain de façon ordonnée;
- S'assurer qu'aucun déchet ne soit laissé libre dans le pourtour du site.

Nous vous rappelons qu'aucun frais n'est lié à l'enregistrement de votre cabane de pêche, car l'objectif poursuivi est d'abord et avant tout d'assurer le contrôle des usages de la propriété de la Municipalité et de mettre à la disposition des amateurs de cette belle activité une aire d'entreposage facile d'accès.

Notez que les cabanes qui ne porteront pas de numéro d'enregistrement seront prises en charge par la Municipalité et que nous en disposerons sans préavis.

N'hésitez pas à informer tous ceux et celles de votre entourage qui pourraient être visés par l'application de cette politique.

Merci de votre collaboration !



Crédit photo : Raynald Leblanc



Communiqué

Pêche blanche à L'Isle-Verte : un franc succès !

L'hiver touche à sa fin et, avec lui, la saison de pêche blanche. La Corporation de Développement Économique et Touristique de L'Isle-Verte a, pour la première fois, mis à la disposition du public deux cabanes de pêche blanche à louer. Malgré les péripéties liées à une météo plutôt instable et les restrictions imposées par la Santé publique en raison de la pandémie de Covid-19, les cabanes ont affiché complet en un temps record ! La location des cabanes de pêche de la CDET a donc été un franc succès avec 139 réservations représentant 379 personnes, réparties sur une période de sept semaines, du 10 janvier au 27 février 2021.

Nous remercions nos partenaires de nous avoir fait confiance et de nous avoir soutenus dans l'élaboration de ce projet : la municipalité de L'Isle-Verte, la MRC de Rivière-du-Loup, la Caisse Desjardins de Viger et Villaray, Héritage Faune, le ministère Forêts, Faune et Parcs Québec, le Pavillon -de-l'Avenir (Centre de Formation professionnelle) de Rivière-du-Loup et la Société Inter-Rives de l'Île-Verte. Nous tenons également à souligner le travail et le professionnalisme de Frédéric Moisan-Wilson, le superviseur des cabanes, de Chantal Amstad, coordonnatrice aux loisirs qui a répondu aux questions des usagers des cabanes, ainsi que celui de Yoann Palacio, le créateur du site www.pecheisleverte.com. De même, sans l'implication de nos bénévoles, l'activité n'aurait pu voir le jour, et nous souhaitons remercier chaleureusement Mr Marcel D'Amours d'avoir monté les lignes de pêche, ainsi qu'Alexandre Côté, Keven Lebel et Éric Bélanger d'avoir veillé aux déplacements des cabanes et d'avoir assuré leur sécurité sur la banquise.

Chose certaine, l'offre de location des cabanes de pêche sera de retour pour la saison 2021-2022. Par ailleurs, nous sommes en attente d'une subvention du ministère des Forêts de la Faune et des Parcs pour la construction de deux autres cabanes, au développement de forfaits, ainsi que pour la tenue d'activités d'animation et de sensibilisation destinées aux familles et aux enfants.

Le conseil d'administration de la CDET, composé de bénévoles, ne peut malheureusement pas être partout à la fois, alors si vous souhaitez voir des changements et participer au dynamisme et au développement économique et touristique de L'Isle-Verte, faites-nous signe ! Votre implication est primordiale pour mettre en place ces nouvelles activités ou tout simplement pour nous aider à faire des suivis des besoins actuels.

Le conseil d'administration de la Corporation de Développement Économique et Touristique de L'Isle-Verte : Sandra St-Jean, Normand Lafrance, Alice Liénard, Gilles Gaudreault et Ginette Caron.

Pour nous joindre : cdetlisleverte@gmail.com

INFORMATIONS IMPORTANTES - INSTALLATION ANRI D'AUTOS TEMPORAIRE**PÉRIODES D'AUTORISATION**

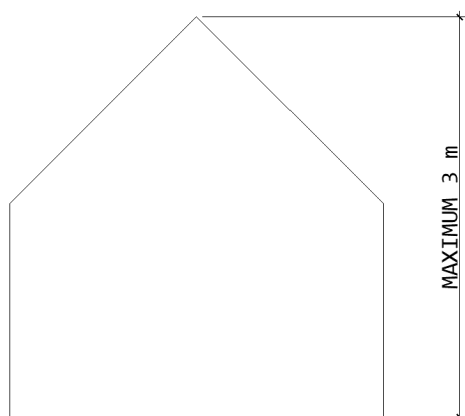
L'installation d'un abri d'autos temporaire est autorisée entre le 1er octobre d'une année et le 1er mai de l'année suivante.

MATÉRIAUX

Les abris d'hiver doivent être revêtus de façon uniforme de toile, de polyéthylène armée et translucide ou de panneaux de bois peints; l'usage de polyéthylène non armée et transparent ou autres matériaux similaires est prohibé; l'emploi de toile ayant servi à d'autres fins est interdit.

ENVIRONNEMENT

Tout abri d'autos temporaire doit être propre, bien entretenu et ne présenter aucune pièce délabrée ou démantelée, qu'il s'agisse de la charpente ou de la toile qui le recouvre.

HAUTEUR MAXIMALE

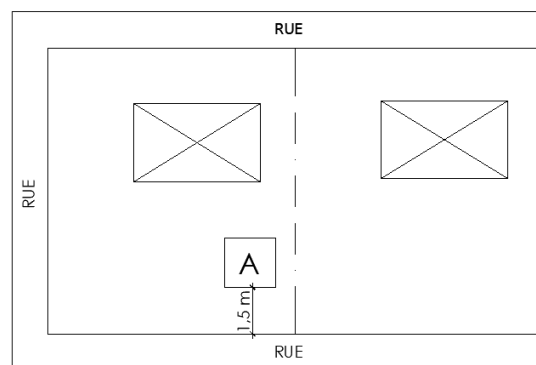
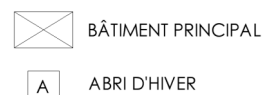
Les abris d'hiver ne doivent pas excéder une hauteur de 3 mètres. Ils doivent être érigés sur l'aire de stationnement ou sur une voie d'accès à une telle aire;

**GÉNÉRALITÉS**

Les abris d'autos temporaires sont autorisés à titre de construction saisonnière dans toutes les zones. Ils doivent être localisés sur un terrain où un bâtiment principal est implanté.

SÉCURITÉ

Tout abri d'autos temporaire installé sur un terrain d'angle est assujéti au respect du triangle de visibilité pour lequel des normes sont édictées à la section relative à l'aménagement de terrain du chapitre 10.

IMPLANTATION SUR LE TERRAIN

Une distance minimale de 1,5 mètre doit être observée entre les abris d'hiver et une borne-fontaine, de même que de l'arrière d'un trottoir, d'une bordure de rue ou, s'il n'y a pas de trottoir ou de bordure, de la partie de la rue déneigée.



APPORTE *ta couleur*

S'ENGAGER
POUR UN FUTUR STIMULANT

POMPIER



Service de la sécurité incendie

Casernes de Cacouna, L'Isle-Verte et Saint-Modeste
Postes permanents à temps partiel

Vous voulez vous impliquer et devenir un acteur important pour votre communauté?

Devenir pompière ou pompier à temps partiel c'est se dépasser, relever des défis et œuvrer pour le mieux-être de votre communauté. En faisant partie de l'équipe de pompières et pompiers de la Ville de Rivière-du-Loup, vous aurez la chance de développer de nombreuses compétences en matière de secours aux victimes et d'interventions variées tels le combat d'incendie, la désincarcération, les premiers répondants, la sécurité civile, les interventions spécialisées. Votre plus grande fierté sera d'avoir fait une différence dans la vie de quelqu'un.

Chez nous, vous pourrez apporter votre couleur, vos connaissances, votre énergie, pour contribuer directement à la vie de votre milieu.

Exigences :

- ✓ Avoir 18 ans et plus;
- ✓ Demeurer dans un rayon de 15 kilomètres de la caserne désignée;
- ✓ Détenir un permis de classe 4-A ou être apte à l'obtenir;
- ✓ Avoir une bonne condition physique;
- ✓ Aimer les défis et le travail sous pression;
- ✓ Vouloir travailler en équipe.

La formation Pompier I est payée et les pompiers sont rémunérés pour y assister.



Dossier de candidature :

Votre dossier de candidature devra comprendre, un curriculum vitae et une lettre mettant en évidence vos motivations à exercer cette fonction. Le processus de sélection peut inclure, des tests, des entrevues, une évaluation psychométrique, un test physique, de même qu'une évaluation médicale.

Vous aimeriez faire partie de notre équipe? Faites parvenir votre curriculum vitae en indiquant le titre du poste convoité avant le **vendredi 9 avril 2021 à 16 heures**, à l'attention de :

Madame Geneviève Gendron, secrétaire de direction

Service des ressources humaines

Ville de Rivière-du-Loup

65, rue de l'Hôtel-de-Ville, C. P. 37

Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7

Téléphone : 418 867-6641

Courriel : rh@villerdl.ca

Note : Le fait de pouvoir s'absenter de son travail lors d'un appel d'urgence est un critère important qui sera considéré lors de l'embauche.

La Ville applique un programme d'accès égalitaire en emploi et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. L'utilisation du masculin ne sert qu'à alléger le texte. Seules les personnes retenues en entrevue seront contactées.

Bonjour à toutes et à tous!

Le lancement de la campagne de vaccination contre la covid-19 a débuté, mais la prise de rendez-vous vient avec certains bémols. La meilleure façon se ferait sur le web, mais ce n'est vraiment pas tous les aînés qui ont même accès à internet, ou qui connaissent la plateforme «Clic Santé». Alors certaines personnes risquent de se rabattre sur le téléphone et auront de la difficulté à joindre quelqu'un.

Un de nombreux objectifs du **Service d'information aux aînés** est de vous offrir de l'assistance lors de la prise de rendez-vous du vaccin contre la covid-19. Vous téléphoner au numéro **418.867-8011** et l'agent(e) vous accompagnera tout au long de cette procédure. C'est aussi simple que cela! Il n'y aura pas d'intermédiaire entre vous et elle. De plus, si vous avez besoin d'un transport pour recevoir votre vaccin, le Centre d'Action Bénévole des Seigneuries offre comme service l'accompagnement transport médical.

Au Service d'information aux aînés, une agente d'information est disponible pour vous fournir de l'information ainsi que pour faciliter son repérage et sa compréhension, soit par téléphone, en personne ou par courriel. Cette personne est aussi disponible pour de l'accompagnement individuel afin d'aider la personne dans ses démarches.

Alors, faites circuler cette information ou informer une personne que vous savez isolée. Nous devons compter sur chacun d'entre nous!

Merci pour votre attention.

Anne Packwood, Agente d'information aux aînés

Service d'information pour aînés

Centre d'action bénévole des Seigneuries

Tél. : 418 867-8011, Téléc : 418 867-3132

Place Gérard-Simon

9, rue Lafontaine

Rivière-du-Loup (QC) G5R 2Z4

informationainesrdl@gmail.com

www.servicespouraines.com



Service d'information aux aînés
de la MRC de Rivière-du-Loup

418.867-8011

Vous avez besoin d'assistance afin de prendre rendez-vous pour recevoir le vaccin de la covid...

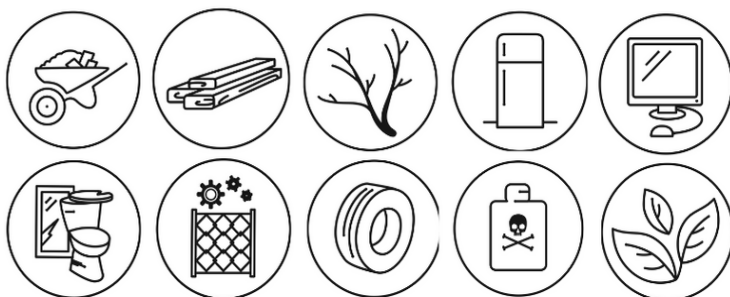
Vous cherchez de l'assistance pour compléter un formulaire ou avez des questions...

Vous vous sentez dépasser et ressentez le besoin de parler...

L'éco-bulletin

OUVERTURE des ÉCOCENTRES

NOUVEAUX HORAIRES



Rivière-du-Loup

Du 12 avril au 20 novembre

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi
de 8 h à 16 h

Jeudi
de 10 h à 18 h

Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

Du 1er mai au 30 octobre

Lundi et samedi
de 8 h à 16 h

Merci d'arriver

15 minutes avant l'heure de fermeture

Journées fériées, les écocentres sont **fermés** le :

- jeudi 24 juin ;
- lundi 6 septembre.



DES QUESTIONS ?
418 856-2628 poste 0
www.co-eco.org

L'éco-bulletin

QUOI FAIRE DES CENDRES DE POÊLE À BOIS ?

RISQUE D'INCENDIE

En moyenne **140 incendies** par année sont causés par un mauvais entreposage des cendres. 



COMMENT S'EN DÉBARRASSER

1. Videz-les régulièrement.
2. Entrez-les dans un contenant métallique fermé*.
3. Déposez le contenant à l'extérieur à 1 m des surfaces combustibles.
4. Faites **refroidir** les cendres 7 jours.
5. Jetez les cendres **refroidies** à la poubelle dans un sac ou une boîte.

Les cendres sont refusées au bac brun.

*Le contenant métallique doit être à fond surélevé et muni d'un couvercle.

Pour connaître les bonnes pratiques lors du traitement sur place consultez notre site internet : www.co-eco.org/cendres



DES QUESTIONS ?
418 856-2628 poste 0
www.co-eco.org

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue par visioconférence le mardi 9 MARS 2021, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE
MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR JEAN PELLETIER
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Monsieur Bernard Nieri propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 février 2021, appuyé par monsieur Jean Pelletier, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 9 mars 2021

(journal 2016) 41 194,70 \$
(journal 2017) : 165 362,29 \$
(journal 2018) : 19 140,32 \$
225 697,31 \$

Dépenses incompressibles

(journal 1512) : 153,98 \$
(journal 1513) : 8 280,86 \$
(journal 1514) : 1 164 008,44 \$
(journal 1515) : 12 572,15 \$
(journal 1516) : 17 960,74 \$

1 202 976,17 \$

Total des dépenses :

1 428 673,48 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 10 février 2021 au 9 mars 2021, il est proposé par

monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

État des arrérages de taxes et dossiers à transmettre à la MRC dans le cadre du processus de vente pour taxes

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit préparer un état des taxes dues au conseil municipal, qui doit en approuver la teneur;

Attendu qu'en vertu de l'article 1023 du Code municipal, le secrétaire-trésorier, s'il en reçoit l'ordre doit transmettre au bureau de la MRC, un extrait de cet état approuvé par le conseil;

Attendu le règlement numéro 239-17 fixant la date de vente des immeubles pour non-paiement de taxes au 1^{er} jeudi de juin;

En conséquence, il est par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Jean Pelletier, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que ce conseil approuve l'extrait de l'état des taxes dues préparé par le secrétaire-trésorier pour la vente des propriétés pour lesquelles les taxes non pas été payées;

Que l'extrait de l'état des taxes dues à la municipalité, tel qu'approuvé par le conseil soit transmis pour la vente de ces immeubles pour défaut de paiement des taxes au bureau de la MRC de Rivière-du-Loup et ordonne la vente de ces immeubles à l'enchère publique le 3 juin 2021.

Matricule 9625 49 0106 - Lot 5 350 694 - 1 105,72 \$

Matricule 9113 19 2446 - Lots 5 350 782, 5 350 783 - 772,05 \$

Matricule 9017 28 8320 - Lot 5 350 748 - 1 983,41 \$

Matricule 9120 71 9785 - Lot 5 351 289 - 1 302,75 \$

Service de consultation juridique**- première ligne**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la municipalité de L'Isle-Verte renouvelle, pour l'année 2021, le service de forfait juridique téléphonique qu'elle a auprès de la firme DHC Avocats au montant de 400 \$.

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 644 000 \$ qui sera réalisé le 16 mars 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de L'Isle-Verte souhaite emprunter par billets pour un montant total de 644 000 \$ qui sera réalisé le 16 mars 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2009=87	644 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D=7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2009=87, la Municipalité de L'Isle-Verte souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Jean Pelletier, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1.les billets seront datés du 16 mars 2021;

2.les intérêts seront payables se-

Vie municipale

mi-annuellement, le 16 mars et le 16 septembre de chaque année;

3. les billets seront signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	59 500 \$	
2023	60 500 \$	
2024	61 600 \$	
2025	62 700 \$	
2026	63 700 \$	(à payer en 2026)
2026	336 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2009-87 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 mars 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adjudication de conditions de financement - billets de 644 000 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-Verte a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 mars 2021, au montant de 644 000 \$;

Date d'ouverture: 9 mars 2021

Heure d'ouverture : 10 hrs

Nombre de soumission : 3

Échéance moyenne : 4 ans et 1 un mois

Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec

Date d'émission : 16 mars 2021

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu

trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre c-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

BANQUE ROYALE DU CANADA		
59 500 \$	1,66000 %	2022
60 500 \$	1,66000 %	2023
61 600 \$	1,66000 %	2024
62 700 \$	1,66000 %	2025
399 700 \$	1,66000 %	2026
Prix : 100,00000		
Coût réel : 1,66000 %		

CD DE VIGER ET VILLERAY

59 500 \$	1,75000 %	2022
60 500 \$	1,75000 %	2023
61 600 \$	1,75000 %	2024
62 700 \$	1,75000 %	2025
399 700 \$	1,75000 %	2026
Prix : 100,00000		
Coût réel : 1,75000 %		

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

59 500 \$	0,60000 %	2022
60 500 \$	0,75000 %	2023
61 600 \$	1,00000 %	2024
62 700 \$	1,35000 %	2025
399 700 \$	1,60000 %	2026
Prix : 98,52600		
Coût réel : 1,84929 %		

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Jean Pelletier, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de L'Isle-Verte accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 16 mars 2021 au montant de 644 000 \$ effectué en ver-

tu du règlement d'emprunt numéro 2009-87. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Acquisition de logiciels auprès de la firme PG - télétransmission taxation - télétransmission paie

Considérant que certains modules administratifs peuvent permettre d'accroître les services offerts à la population en terme de perception des créances liées à la taxation;

Considérant, également, que les coûts financiers actuels, reliés au traitement du service de la paie, peuvent être amoindris considérablement par l'entremise d'un logiciel de télétransmission;

Considérant que le fournisseur de notre logiciel comptable nous donne l'opportunité de développer ces nouvelles applications;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accepte les propositions de services obtenues de la firme PG Solutions, à savoir :

Licence de télétransmission - taxation :	625 \$
Frais d'activation et de formation :	371 \$
Frais de gestion de projet :	130 \$
Frais annuels liés à cette licence :	155 \$
Sous total :	<u>1 281 \$</u>
Licence de télétransmission - paie :	700 \$
Frais d'activation et de formation :	371 \$
Frais annuels liés à cette licence :	175 \$
Sous-total :	<u>1 246 \$</u>

Demande de budget d'opération - CDET

Considérant la demande formulée

par la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte à l'effet que lui soit versée le montant intégral de l'aide financière budgétée par la Municipalité, à ses prévisions budgétaires 2021, soit un montant de 12 000 \$;

Considérant que la Municipalité maintient son intérêt à soutenir financièrement cette corporation;

Considérant que les fonds publics alimentant la Municipalité proviennent, principalement, des recettes perçues de son processus de taxation annuelle;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte consente au versement de 50 % de l'aide financière demandée par la CDET, soit 6 000 \$,

Que toute somme additionnelle soit préalablement justifiée suite à une reddition de compte que lui fournira la Corporation.

Projet de renouvellement de l'identité visuelle de la Municipalité

Considérant que la Municipalité juge opportun de revoir l'identité visuelle que reflète son territoire;

Considérant que cette volonté s'inscrit dans la démarche ayant été entreprise, il y a quelques années, avec l'organisme « Rue Principale »;

Considérant qu'il y a lieu de s'associer à des ressources professionnelles afin de maximiser le choix et la qualité d'un logo qui soit représentatif de notre milieu;

Considérant que l'aboutissement de cette démarche permettra l'uniformisation de l'image de notre municipalité et ce, à tout point de vue;

Considérant les propositions obtenues, à savoir :

Étincelle : 2 500 \$

Madame Anick Pelletier, graphiste : 500 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Jean Pelletier, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit retenue la proposition de services de madame Anick Pelletier.

Mise aux normes des ouvrages d'alimentation d'eau potable - recommandation de paiement numéro 3

Considérant les travaux réalisés par la firme Excavations Bourgoïn et Dickner inc. dans le cadre du projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation d'eau potable de la Municipalité;

Considérant qu'en date du 2 mars 2021, une troisième recommandation de paiement faisant état d'un degré d'avancement des travaux de 54,92 %, représentant des coûts de travaux de 199 417,66 \$ (avant taxes) auxquels a été retranché une retenue de 10% (19 941,77 \$), exigeant un montant à payer de 206 352,41 \$ (taxes incluses);

Considérant que suite à ce paiement, un déboursé de 1 356 841,96 \$ aura été effectué à l'entrepreneur général « Excavations Bourgoïn et Dickner »;

Considérant que selon l'analyse de la firme d'ingénierie Stantec, cette demande de paiement reflète des travaux réalisés conformément aux plans et devis;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit autorisé le paiement de ce décompte numéro 3, au coût de 206 352,41 \$;

Que ce paiement soit effectué par l'entremise d'un emprunt temporaire réalisé auprès de l'institution financière, Caisse Populaire de Viger et Villaray.

Location d'une benne chauffante de type Hot Box

Considérant que la Municipalité souhaite réaliser dans les plus courts délais possibles les travaux de rapiéçage de ses routes asphal-

tées;

Considérant la difficulté d'approvisionnement qui se perpétue d'année en année auprès des fournisseurs en enrobé bitumineux provenant d'un plan d'asphalte;

Considérant que de pouvoir appliquer de l'asphalte froide par l'entremise d'un équipement adapté à ce type de produit permettrait de restreindre notre contrainte d'approvisionnement;

Considérant que l'équipement dit « HotBox » a déjà fait ses preuves l'année dernière et a grandement facilité le travail de rapiéçage;

Considérant la proposition reçue de l'entreprise Permaroute, à savoir une location d'équipement pour une durée de 2 mois au coût de 6 000 \$ (plus taxes);

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son accord pour la location de cet équipement.

Offre de services - plans et devis - installation septique au garage municipal

Considérant que le garage municipal n'est doté que d'une fosse septique à vidange périodique;

Considérant les coûts annuels que représente la vidange de celle-ci, soit plus de 3 000 \$;

Considérant que les frais d'installation d'une fosse septique avec champs d'épuration sont estimés à environ 10 000 \$;

Considérant qu'à moyen terme une installation conforme représentera une économie non négligeable;

Considérant que pour réaliser de tels travaux, il est nécessaire d'obtenir des plans et devis de professionnels;

Considérant la proposition de services soumise par l'entreprise Bouchard Service-Conseil, à savoir de réaliser les plans et devis pour la somme de 1 287,73 \$ (taxes incluses);

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Bernard Nieri, et adopté à l'unanimité des membres

Vie municipale

du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'acceptation de la proposition de services de cette firme de consultants (soumission 1093).

Offre de services - rédaction d'une déclaration de conformité pour la construction d'un abris d'abrasif

Considérant les démarches entreprises par la Municipalité aux fins de se conformer aux exigences du Ministère de l'environnement, en se dotant d'un abris d'abrasif;

Considérant qu'un tel projet nécessite l'obtention d'une déclaration de conformité auprès du Ministère;

Considérant qu'une telle démarche ne peut qu'être mener à terme par une firme de consultants;

Considérant l'offre de services produite par la firme Bouchard Service-Conseil;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par madame Véronique Dionne, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accepte la proposition de la firme Bouchard Service-Conseil au montant de 1 172,75 \$ (taxes incluses).

Demande de budget - activité de la fête de Pâques

Considérant l'activité de loisirs proposée, sous la forme d'une chasse aux cocos, pour la fête de Pâques;

Considérant que pour concrétiser cette activité, un minimum de ressources est nécessaire, d'où un budget d'environ 300 \$ à prévoir;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Sophie Sirois, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la municipalité de L'Isle-Verte adhère à cette activité en autorisant le budget demandé de 300 \$.

Avis de motion et projet de règlement de régie interne du Comité consultatif d'urbanisme

Monsieur le conseiller, Stéphane Dubé donne avis de motion qu'à

une séance subséquente sera soumis, pour adoption, un règlement s'intitulant « Règlement de régie interne du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de L'Isle-Verte » remplaçant le règlement actuel 2016-146.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Entente intermunicipale en matière d'inspection - addenda

Considérant l'entente prévalant entre la MRC de Rivière-du-Loup et les municipalités locales prestataires des services d'inspections dispensés par l'entremise de la MRC;

Considérant que cette entente en inspection définie à titre de fonctionnaire du mandataire, responsable d'offrir le service, le titre d'emploi « Inspecteur en bâtiment et en environnement » alors qu'un addenda à la présente entente ajoutera le titre d'emploi, nouvellement constitué, qu'est « Conseiller en urbanisme et inspecteur aux cours d'eau »;

Considérant qu'en produisant un tel addenda, l'occupant d'une de ces deux fonctions pourra interagir auprès des municipalités pour l'application des dispositions relatives aux :

- Règlements d'urbanisme adoptés par la municipalité,

- Règlements adoptés par le Gouvernement du Québec qui s'appliquent comme un règlement d'urbanisme,

- Règlements adoptés par la MRC que les municipalités ont accepté d'appliquer, comme les règlements de contrôle intérimaire;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Jean Pelletier, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que madame Ginette Caron, mairesse, soit dument autorisée à signer l'addenda proposé à l'entente intermunicipale en matière d'inspection, pour et au nom de la Municipalité.

Renouvellement de contrat d'assurance collective

Considérant que le contrat d'assu-

rance collective liant la municipalité de L'Isle-Verte au contrat d'assurances collective des Chambres de Commerce prend fin le 31 mars 2021;

Considérant la proposition de renouvellement soumis par notre conseiller financier, représentant les Services Financiers Richard April inc;

Considérant la baisse de cotisation exigée de 7,2% tout en conservant les mêmes protections d'assurance collective, pour l'année 2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Stéphane Dubé, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit acceptée la proposition de renouvellement soumis par le régime d'assurance collective des Chambres de Commerce.

Levée de la séance

À 20 h 34, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Jean Pelletier, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la séance soit levée.

Séance du conseil municipal

Le procès-verbal demeure sous réserve de son approbation par le conseil municipal.

Les séances du conseil se déroulent le deuxième mardi de chaque mois. En raison des mesures sanitaires en vigueur, elles se dérouleront à huis clos en mode visioconférence. Vous pourrez donc visionner l'entièreté de la séance en consultant le site web de la Municipalité.

Par conséquent, vous êtes invités à envoyer vos question par courriel (reception@lilsleverte.ca) ou encore via la messagerie privée de la page Facebook de la Municipalité (Municipalité de L'Isle-Verte).

Mardi, 13 avril 2021

VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : de 8 h à 12 h Les mercredis et vendredis : de 9 h à 12 h

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

HORAIRE DES MÉDECINS

MOIS D'AVRIL -

Dr Caron : 3, 13, 20 et 27 avril

Dr Munger : 7 avril

PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte

Téléphone : 418-898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale - St-Cyprien, Qc - G0L 2P0
3, Principale Nord - St-Hubert, Qc - G0L 3L0
136A, Seigneur Côté - Isle-Verte, Qc - G0L 1K0
535, du Patrimoine - Cacouna, Qc - G0L 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569

Un geste simple
pour préserver nos trottoirs
et espaces verts

1



On met la main
dans un sac plastic
et on le retourne, ...

... on attrape l'heureuse création
de son chien ...

2



3

... et on jette le tout
dans la poubelle la
plus proche.

Facile !

ÉCHÉANCES DE TAXES 2021

- * 29 mars
- * 13 mai
- * 28 juin
- * 12 août
- * 27 septembre
- * 11 novembre

Voici les méthodes de paiement disponibles :

Par Internet (AccèsD - Desjardins et Banque Nationale)

- Desjardins - En cherchant le fournisseur
« Municipalité L'Isle-Verte - Taxes »
- Votre numéro de référence est votre numéro de matricule
- Banque Nationale - En cherchant le fournisseur
« Municipalité de L'Isle-Verte »
- Votre numéro de référence est votre numéro de matricule

Argent comptant au bureau municipal

- En prenant rendez-vous avec nous en téléphonant
au 418 898-2812

Chèque

- En déposant votre chèque à l'intérieur de notre
boîte à dépôt se trouvant sous la fenêtre de la porte
du bureau municipal

QUI DOIT-ON APPELER?

Travailleurs municipaux

Directeur général et sec.-trésorier, Guy Bérubé	418 898-2812
Directeur général adjoint, Benoit Randall	418 898-2812
Secrétaire de direction, Audrey-Anne Dubé	418 898-2812, # 300
Inspectrice en bâtiments et environnement, Stéphanie Cyr-Massé	418 898-2812
Préposé aux réseaux aqueducs et au traitement eaux usées, Patrick Landry	418 898-2812
Coordonnatrice aux loisirs et de la vie communautaire, Chantal Amstad	418 898-2812

Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
OUVERT SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT		
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ

Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308

JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h

Horaire de la bibliothèque municipale

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Dimanche	15 h 15 à 16 h 30

CALENDRIER DES COLLECTES

MARS

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Tous les textes du P'tit journal sont lus et corrigés. Par contre, il se peut qu'il y ait des erreurs, veuillez nous en excuser. De plus, nous ne sommes pas responsables des erreurs qui peuvent se glisser dans certains articles reçus par divers comités, citoyens ou organismes. Ces articles nous arrivent à l'occasion en format pdf donc il nous est impossible d'y faire des modifications. Merci de votre compréhension.



Après m'avoir lu,
mettez-moi au bac bleu!